



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12\_INT-065

Déposé le : 20 NOV. 2012

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

## Titre de l'interpellation

Des emplois perdus dans l'indifférence, pour combien de temps encore ?

## Texte déposé

Dans le courant de l'été, une étude menée par une société de consultants dans le domaine de l'économie de l'immobilier mettait en avant des conséquences dommageable de l'acceptation de l'initiative Weber sur la limitation des résidences secondaires à 20%.

Loin d'être un combat d'arrière garde visant à remettre en question une décision populaire, cette action était destinée à prendre en compte, dans le cadre de la future application légale et réglementaire de dite initiative, ses effets positifs pour certains, mais aussi négatifs pour d'autres. En l'occurrence, 1'000 emplois seraient directement concernés dans le canton de Vaud, beaucoup plus en Valais.

Selon l'adage populaire qui veut qu'on ne « fait pas d'omelette sans casser des œufs », force est de constater que les initiants dénigrent de manière étonnante les effets négatifs de leur texte, aussi bien au niveau de l'emploi qu'au niveau de son applicabilité plus que complexe.

Les entrepreneurs concernés dans l'est-vaudois ont publié récemment des chiffres issus d'un sondage en leur sein sur les emplois perdus dans la zone des alpes vaudoises. Résultat : 150 emplois seront rayés dans les semaines à venir. D'autres, plus nombreux, seront vraisemblablement perdus en 2013.

Plutôt que de se plaindre sans agir, les représentants de ces entreprises ont interpellé directement le Conseil d'Etat dans une lettre qui lui a été remise le 15 dernier, et dans laquelle sont proposées des pistes d'action à entreprendre sans plus attendre en regard du nombre de familles concernées par les emplois perdus.

Les conséquences, outre les emplois, sont multiples : pertes de substances fiscales pour les communes et diminution de leurs investissements, recherche de travail dans des zones moins concernées par la limite imposée par l'initiative avec une forte augmentation des transports et un grand risque de dumping sur les prix, perte d'activité économique en région touristique et exode de la population particulièrement jeune, etc.

Sachant que le Département de l'Economie a exprimé à maintes reprises sa volonté de soutenir une promotion économique efficace et diversifiée sur le territoire qui, cas échéant, est susceptible de

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

remplacer les emplois perdus, mais devant la presque indifférence incompréhensible des organisations syndicales, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour

1. Soutenir l'économie des régions concernées ?
2. Soutenir la promotion économique appliquée par le Département et le Développement économique vaudois ainsi que les associations de promotion régionale ?
3. Intervenir auprès de la Confédération, sans renier le choix de la population sur l'initiative Weber, mais afin que soit pris en compte cette problématique économique au moment de rédiger un projet de texte légal régissant son application ?

Commentaire(s)

Conclusions

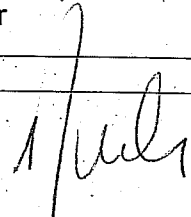
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Borloz Frédéric

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :